

Sept-Îles, le 24 février 2005

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction du développement minéral
5700, 4^e Avenue Ouest, bur. C-408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-09-01-0052303
400196490

Objet : Exploitation de la sablière 12L05-017

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 8 décembre 2004 et reçue dûment complétée le 9 décembre 2004, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Agrandissement de l'aire d'exploitation de la sablière 12L05-017 (ancienne 12L#020) située dans le canton de Ternet, à l'intérieur des limites de la municipalité régionale de comté de la Minganie. L'exploitation est prévue jusqu'au 28 février 2015. La superficie de l'aire d'exploitation est d'environ 52 700 mètres carrés et est délimités par le polygone ayant pour extrémités les coordonnées U.T.M. (nad 83) suivantes :

- a) zone 20, 463 756 m.E., 5 567 703 m.N.;
- b) zone 20, 463 874 m.E., 5 567 590 m.N.;
- c) zone 20, 463 823 m.E., 5 567 503 m.N.;
- d) zone 20, 463 689 m.E., 5 567 472 m.N.;
- e) zone 20, 463 655 m.E., 5 567 422 m.N.;
- f) zone 20, 463 602 m.E., 5 567 422 m.N.;

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

-2-

N/Réf. : 7610-09-01-0052303
400196490

Le 24 février 2005

- g) zone 20, 463 575 m.E., 5 567 573 m.N.;
- h) zone 20, 463 597 m.E., 5 567 642 m.N.;
- i) zone 20, 463 642 m.E., 5 567 645 m.N.;
- j) zone 20, 463 681 m.E., 5 567 666 m.N.;
- k) zone 20, 463 699 m.E., 5 567 712 m.N.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- lettre au ministère de l'Environnement datée du 8 décembre 2004 et signée par M. André Ouellet, ing., concernant une demande de modification de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, et à laquelle était annexé :
 - plan intitulé « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière - site 12L05-017 - MRC de Minganie, canton Ternet, TNO » signé par M. André Ouellet, ing., le 8 décembre 2004.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PB/JB/kb

Pierre Bertrand
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de la Côte-Nord